



## Déclaration de l'Unsa-Education au CTSD du 31 janvier 2022

**Monsieur le DASEN,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,**

A l'ordre du jour de ce CTSD les mesures de carte scolaire pour la rentrée prochaine. Cette instance se tient extrêmement tôt cette année. Nous avons conscience que la contrainte de calendrier ne dépend pas de vous mais cela nous inquiète pour la prochaine étape de carte scolaire qui risque de se faire avec de très nombreuses mesures. Or, nous savons que la phase d'ajustement de carte scolaire se fait souvent en même temps que le mouvement départemental et nous craignons que de nombreux enseignants soient impactés très tardivement par une fermeture. De plus, les inscriptions en petite section ne sont pas faites dans la plupart des communes et cela peut avoir un impact certain sur les effectifs à la rentrée. Nous vous demandons donc une vigilance particulière pour ne pas reproduire l'erreur de l'année dernière, à savoir un CTSD d'ajustement ayant lieu trop tard pour faire retourner le logiciel du mouvement, qui a eu pour conséquence de laisser des enseignants, titulaires depuis des années, sans poste et d'autres, nommés au dépend des premiers.

Ensuite, dans notre département, la baisse démographique se poursuit et nous inquiète vivement. Certains territoires se vident complètement et nous avons peur que les structures pédagogiques proposées sur ces territoires ne soient pas très dynamiques. Pour autant, il faut se donner les moyens de maintenir un tissu scolaire le plus étendu possible et permettant à chaque élève de bénéficier d'un enseignement public de qualité le moins loin de chez lui possible. Une politique nationale ambitieuse permettrait de conserver un tissu scolaire humain pour nos élèves, en baissant partout le nombre d'élèves par classe, comme c'est le cas en éducation prioritaire.

Une partie de vos moyens va être utilisée à l'augmentation statutaire des décharges de direction pour la rentrée prochaine. Cette augmentation va concerner un nombre conséquent



d'écoles de la Vienne, particulièrement sur les écoles à 6 et 7 classes qui bénéficieront de 0,33. Si l'Unsa Education se félicite de ce temps supplémentaire alloué aux directrices et directeurs qui en ont bien besoin, nous souhaitons bon courage aux services qui devront recomposer des postes ! Il serait bon que le ministère comprenne que les demies journées dans le premier degré ce n'est pas idéal en terme d'organisation. Toujours concernant les décharges de direction, augmenter le temps pour une partie des écoles va dans le bon sens, nous l'avons déjà dit mais il est indispensable que les décharges soient assurées réellement pour les petites écoles. En effet, les directrices et directeurs des écoles de 1, 2 ou 3 classes ont de grosses difficultés pour bénéficier du temps de décharge qui leur est dû. Nous avons conscience des difficultés de remplacement actuelles mais le problème est récurrent. Ces écoles n'ont que très rarement un calendrier de décharges défini dès le début de l'année scolaire. Dans les faits, les directeurs concernés apprennent souvent le matin même (au mieux la veille) que quelqu'un est disponible pour les remplacer une journée. Le remplaçant n'arrive pas toujours tôt (en fonction de quand il est prévenu) et le temps de « tuiler » la journée de décharge est déjà bien entamée. A ce jour, certains n'ont même pas encore bénéficié de 4 jours sur les 12 auxquels ils ont droit. Ce problème pourrait se résoudre en intégrant des jours dédiés aux décharges de direction de petites écoles dans des postes fractionnés. Cela permettrait d'établir un calendrier clair des jours de décharge et d'avoir toujours le même collègue assurant le remplacement. L'Unsa Education travaille depuis un moment sur ce dossier. Nous avons remis à plusieurs reprises un projet à votre prédécesseur avec des propositions concrètes de recomposition de poste. Nous vous remettons à nouveau ces propositions aujourd'hui, mises à jour avec les quotités à la rentrée 2022.

Enfin, la demande n'est pas nouvelle mais la crise actuelle la met en lumière de manière flagrante, il faut absolument que notre département se munisse d'une quantité suffisante de poste de remplaçants. Vous envisagez la création de 5 postes supplémentaires. L'effort est conséquent mais tout le monde sait ici que cela ne suffira encore pas. Alors que la politique nationale est au maintien quoi qu'il en coûte des classes ouvertes, il est aberrant de se retrouver avec des élèves contraints de rester à la maison parce que leur enseignant ne peut être remplacé. Il en va de la qualité de scolarisation des élèves dont nous avons, dont vous avez la charge.